



**ASSOCIATION SÉJOUR PLEIN AIR**  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
La Rose des Vents- Route de port Kennet – 44420 PIRIAC SUR MER

### **Conseil d'Administration**

Le 5 décembre 2020 à 9H00 à Piriac

### **Compte-rendu**

#### **Présents :**

Simon Chevallier  
Michel Huchet  
Éléonore Kurtz  
Gaëlle Malécot-Tamborini  
Denis Moinet  
Anne Queffélec

Pierre Chénot, Directeur

#### **Absents excusés :**

Pierrick Jaouen  
Deborah Leray, présente en vidéo

#### **Ordre du jour**

1. Situation actuelle de l'association compte tenu de la pandémie covid
2. Programmer les futurs rendez-vous de l'association
3. Présenter un nouveau projet de croissance externe

### **Situation actuelle de l'association**

- Point sur les rendez-vous en cours – Pierre

- Ministère de Jeunesse et Sports :

Après un RDV, l'UNAT a pris le relais mais ne voulait pas traiter notre dossier, estimant qu'il ne parvenait pas à se faire entendre de Bercy. Il a délégué à la DDCS.

Il y a actuellement un dispositif d'état d'aide (subventions) aux centres de vacances comme le nôtre, à raison de 5000 € par centre, Mesquer serait compris. Nous pouvons considérer que 10 000 € nous sont déjà alloués.

Il y a également des aides prévues pour les colonies apprenantes. Un dossier de demande est parti cette semaine, nous pouvons espérer 15 000 € de subventions.

- La Région :

Pierre a engagé une procédure de demande de fonds de résilience. Actuellement ni les critères d'allocation, ni les montants ne sont connus, mais cela pourrait être de l'ordre de 10 000 € par mois. Affaire à suivre...

- Le Département :

Le département a débloqué 2M€ pour un soutien au centre de classes de découvertes au titre de 2020 qu'il va reconduire en 2021. Pour le moment, nous ne connaissons pas les critères d'attribution de cette aide ; une présentation sera faite le 23/12/2020.

Il y a 14 centres « chartés » dans le département. Une répartition égalitaire de la somme (sans autre critère) nous laisse penser à une aide d'environ 140K€.

A chaque fois que des colos et classes de mer seront effectives, nous aurons en plus une aide de 70 € par enfant (de CM1 et CM2), sur présentation de devis.

- La commune de Piriac :

C'est une petite commune au petit budget qui ne peut pas nous aider financièrement. Peut éventuellement nous appuyer auprès de la Carene.

- La CAF :

Ils sont plutôt spécialisés petite enfance et centres de loisirs mais commencent à regarder du côté des centres de vacances. Nous avons fait une demande de 120 000€. Il est vraisemblable que l'aide soit en réalité supérieure (notification en attente de réception), à hauteur de 170.000€.

10000€ versés avant fin décembre, 4 versements de 40.000€, réalisés à chaque fin de trimestre 2021, en fonction de l'activité.

Nous espérons que notre demande aboutisse, avec comme argument que si nous ne l'obtenons pas, nous serons obligés d'augmenter le prix de journée de notre colo de 3 €. La CAF préférerait éviter cela afin que nous gardions notre rôle social.

Donc concrètement nous pourrions espérer obtenir en subventions :

10 000+15 000 de la DDCS : 25 000 €

140 000 € du Département

90 000€ de la CAF

TOTAL 255 000€

Ce serait déjà très bien si nous pouvions les obtenir, sachant que nous avons besoin de 350 000 à 400 000 € pour nous tenir à flots.

- Point sur le remplissage du centre en 2021 : (Pierre)

Cf document : « Remplissage prévisionnel 2021 »

Pierre a relancé tous les partenaires qui avaient prévu de venir au centre en 2020. Les prévisions actuelles correspondent à ceux qui ont confirmé leur désir de revenir en 2021.

L'activité reprendrait en mars et irait jusqu'en août, avec un taux de remplissage de 60% (taux « normal » de remplissage de 75%, mais les collègues n'ont pas encore donné confirmation, donc ce taux de 60% peut encore augmenter). Nous perdons des lits en primaire. Les établissements qui ont confirmé savent que nous serons peut-être contraints de modifier leur date, au profit de groupes plus rentables, ce qu'ils comprennent compte tenu de la situation.

Après il n'y a plus rien, sauf un grand groupe de randonneurs (50 personnes) en septembre.

Nous n'enregistrons pas de nouveaux partenaires malgré des demandes de devis qui arrivent régulièrement. Il y a toujours une difficulté au niveau des transports de groupes puisqu'ils sont contraints d'espacer les sièges occupés.

Nous n'avons pas actuellement de contrat avec des conditions de vente, notamment en cas d'annulation de dernière minute de la part d'un centre qui se serait engagé à venir. Nous envisageons de leur demander une date butoir pour un engagement ferme. Quoi qu'il arrive, on peut garder les arrhes, et essayer de remplir avec un autre groupe si c'est possible. On peut également demander au centre qui se désiste de régler la facture des fournitures périssables.

- L'équipe des salariés (Pierre) :

Nous avons le droit de mettre nos salariés en activité partielle jusqu'à fin 2021.

Serge a terminé ses contrats donc il faudra le remplacer. Nous pourrions faire appel ponctuellement aux salariés du service technique de la mairie de Piriac, trois de leurs salariés sont à temps partiel et pourraient être intéressés par notre proposition.

- Situation financière de l'association (Michel) :

- Prévisionnel de trésorerie (cf document « Prévisionnel de trésorerie 5 décembre 2020 »)
- Solution économique de la Foncière proposée par la Région, à savoir racheter le centre, le réhabiliter totalement et nous le revendre. Si la Région vient évaluer le centre, il risque d'être surévalué et nous ne pourrions pas le racheter. Cela semble être une mauvaise solution.
- La vente du terrain (410 000 €) :

Un acquéreur avait signé une promesse d'achat en 2020, il devait déposer un permis de construire en juin 2020, ce qui n'a pas été fait. Michel a insisté pour qu'il prenne RDV avec la municipalité et les « Bâtiments de France ». Il y a bien eu un RDV en septembre 2020 mais toujours pas de nouvelle. Michel lui a envoyé une lettre de mise en demeure de finaliser l'achat en décembre, date butoir des engagements mutuels.

En réponse de cette lettre, ou bien cet éventuel acquéreur se désiste et il nous verse 40 000 € de dédommagement, ou bien il signe l'achat sans savoir s'il pourra réellement effectuer tous les travaux qu'il envisageait.

Michel a trouvé un autre acquéreur très intéressé par notre terrain qu'il consentirait à acheter 450 000 €. Son projet est différent du premier et semble plus haute gamme avec des propriétés plus espacées. Michel lui a promis que le 20 décembre, il serait en mesure de confirmer la disponibilité des terrains en fonction de la réaction du premier acquéreur. Si cette deuxième vente aboutit, nous n'aurions de toute façon pas les fonds avant septembre 2021, mais comme nous ne devons rembourser les prêts garantis par l'Etat que fin 2021, ce serait pour nous une très bonne opération.

### **Les futurs rendez-vous associatifs**

- Prochain CA : 23 et 24 janvier 2021
- Le camp chantier prévu en novembre serait reporté les 6 et 7 mars ou 20 et 21 mars 2021. Prévoir un Doodle pour confirmer.
- Courant janvier : programmer un WE pour visiter le centre dans les Pyrénées (voir présentation de Pierre et Angélique) pour quelques membres du CA et quelques salariés.
- Pour l'heure, nous ne sommes pas en mesure de programmer la prochaine AG, nous préférons éviter de réitérer les programmations de 2020 sans cesse reportées.

### **Projet d'externalisation dans les Pyrénées (Pierre et Angélique) (cf dossier)**

Fin du CA à 13H00

*Amicalement, Le président du CA de l'ASPA, Denis Moinet*